

Metz-Magny, le 21 Janvier 2020

N° : 008, 20

Nos réf. : LV/GK/AAPPMARECIPROCITAIRES

Objet : Information réciprocité

Monsieur le Président,

Certaines AAPPMARECIPROCITAIRES qui gèrent des eaux closes dans leurs lots de pêche, ont mis en place une option « eaux close » (l'option étang).

Une décision unilatérale de la Commission « cartedepeche.fr » de la FNPF a invalidé début Décembre, ces options pour la saison 2020.

Les accords CHI-EHGO-URNE, suite à la réunion de Juin 2019, stipulent que ces options devront disparaître en ...2021 !

Nous avons donc, justement, demandé à ce qu'elles puissent être réactivées. L'accord nous a été donné le 09/01/2020.

Après avoir contacté toutes les AAPPMARECIPROCITAIRES qui étaient susceptibles de vendre « l'option étang », certaines ont fait le choix de ne pas la remettre en vente. Il s'agit des AAPPMARECIPROCITAIRES de Thionville et de la Messine, qui rejoignent ainsi d'autres AAPPMARECIPROCITAIRES qui ne vendaient pas déjà l'option étang (Puttelange-Aux-Lac, Ars/Moselle et Val-De-Guéblange).

Les AAPPMARECIPROCITAIRES suivantes ont décidé de vendre l'option étang : GVO, Château-Salins, Dieuze, Sarralbe, Insming et Courcelles-Chaussy.

Merci d'en prendre bonne note et d'en informer vos pêcheurs.

Bien cordialement,

Le Président,

Gilles KRÄHENBÜHL

PS : Pour information, ces options « étang » disparaîtront en 2021, conformément aux accords des 3 Groupements Réciprocitaires CHI-EHGO-URNE.

**Fédération de la Moselle de pêche
et de protection du milieu aquatique**

4, rue du Moulin 57000 METZ

Tél : 03 87 62 50 08

Courriel : federationpeche57@orange.fr – Site : www.federationpeche57.fr

Etablissement déclaré d'utilité publique par l'article L434.4 du code de l'environnement